

# COREP SAS

Rue Radio-Londres  
CS 50001  
33323 BEGLES CEDEX

## Déclaration UE de conformité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Je soussigné, M.DAVID, agissant en qualité de Directeur Technique et Qualité pour le compte de la société COREP SAS dont le siège social est situé à Bègles déclare :

Le (s) produit(s) dans le tableau ci-dessous :

- est (sont) conformes à la (aux) directive(s) :

Directive 2014/35/UE  
Directive 2014/30/UE  
Directive 2009/125/CE  
Directive 2011/65/UE  
Directive 2017/2102/UE  
Directive 2015/863 /UE

- que sa (leur) conformité a été évaluée selon la (les) norme(s) applicable(s) en vigueur :

NF EN 60598 – 1 Luminaire-Prescriptions générales et essais – 2015 + A1 2018  
NF EN 60598-2- 1 :1989  
NF EN 62493 -2015

Le(s) produit(s) n'a (ont) pas subi de modifications de nature à remettre en question la conformité établie dans le certificat joint et , est(sont) conforme(s) à la législation d'harmonisation de l'Union applicable ::

Désignation, culot de l'ampoule et puissance	N° du certificat + Date	Nom du laboratoire émetteur	Référence Usine du produit mentionnée dans le certificat	Votre référence si elle diffère de la référence Usine mentionnée dans le certificat
SPOT GU10 MAX 20W	SA1907214L01001 17/08/19	INTERTEK	Genlis-1R-CR Genlis-2B-CR Genlis-3R-CR	S0028 S0029 S0030

Fait à Bègles, le 12 novembre 2020

M.DAVID- Directeur Technique et Qualité

